

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Janvier 2024

L'an 2024 et le 19 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de BOIVENT Joseph Maire.

**Présents** : M. BOIVENT Joseph, Maire, Mmes : GALODE Sylvie, JOURDAN Marie-Thérèse, MABILLE Claire, ROYER Angélique, MM : BARRAIN Cédric, BRAULT Christophe, ROUSSEAU Henri

**Excusé(e)s** : M. ROUILLE Franck

**Absent(e)s** : Mme HEUZE Marine, M. BOUDIN Louis-Philippe

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 15/01/2024

**Date d'affichage** : 15/01/2024

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme Marie-Thérèse JOURDAN

Le procès-verbal de la réunion du 01<sup>er</sup> décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

### **Objet(s) des délibérations**

#### SOMMAIRE

**2024-001**\_Autorisation pour l'engagement du quart des crédits d'Investissement avant le vote du budget 2024

**2024-002**\_MAM : Demande de subvention au titre de la DETR 2024

**2024-003**\_Agence Locale de l'Energie (ALE) du Pays de Fougères : Avenant n°3 à la convention d'adhésion

**2024-004**\_Personnel titulaire : poste de Direction au Centre de Loisirs - Modification du temps de travail

## I- FINANCES LOCALES

### réf : 2024-001 Autorisation pour l'engagement du quart des crédits d'Investissement avant le vote du budget 2024

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

**Montant des dépenses réelles d'investissement au budget primitif 2023 (hors chap 16 remboursement d'emprunts) : 459 201,00 €.**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 114 800,25 €, soit 25 % de 459 201,00 €

Il est proposé l'ouverture des crédits suivants :

**Chapitre 21 immobilisations corporelles :**

**60 000 euros au compte 2111 – Terrains nus**

**Chapitre 23 immobilisations en cours :**

**10 000 euros au compte 2313 – Constructions**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite de 70 000€ tels que répartis ci-dessus, soit moins de 25 % de 459 201€ correspondants au quart des crédits ouverts en 2023 ;

**DE PRÉCISER** que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2024.

**réf : 2024-002 MAM : Demande de subvention au titre de la DETR 2024**

Dans le cadre du projet de « Restructuration d'une maison d'habitations en Maison d'Assistants Maternels » sur notre commune, nous avons la possibilité de solliciter l'Etat dans le cadre de subventions au titre de la DETR. Son taux maximum est de 40 %.

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>				
<b>Projet MAM - Restructuration d'un bâtiment en Maison d'Assistants Maternels</b>				
<b>DEPENSES</b>		<b>RÉCETTES</b>		
<b>Intitulé</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Financier</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Maîtrise d'œuvre	25 500,00 €			
<b>Missions complémentaires</b>		Etat - DETR	133 947,08 €	40,00%
Contrôle technique	2 680,00 €	Conseil Départemental (FST)	A Définir	#VALEUR!
Etude thermique	1 150,00 €	Fougères Agglomération - FDC 2023	25 972,00 €	7,76%
Consultation diagnostic amiante et plomb	598,00 €	Aide financière CAF	122 000,00 €	36,43%
<b>Sous Total</b>	<b>29 928,00 €</b>			
<b>Travaux</b>				
Lot 0- VRD	15 000,00 €			
Lot 1- Sols Souples - Aires de jeux	10 646,00 €			
Lot 2- Gros-œuvre	56 124,22 €			
Lot 3- Métallerie / Serrurerie	15 022,33 €			
Lot 4- Menuiseries extérieures	30 023,65 €			
Lot 5- Plâtrerie / Isolation	37 242,51 €			
Lot 6- Menuiseries intérieures	21 662,96 €			
Lot 7- Carrelage	1 966,40 €			
Lot 8- Peinture / Revêtements de sols souples	35 439,60 €			
Lot 9- Plomberie	16 462,42 €			
Lot 10- Chauffage	50 962,66 €			
Lot 11- Electricité	14 386,95 €			
<b>Sous Total</b>	<b>304 939,70 €</b>	<b>Autofinancement</b>	52 948,62 €	15,81%
<b>TOTAL</b>	<b>334 867,70 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>334 867,70 €</b>	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter, auprès des services de l'Etat, la subvention au titre de la DETR ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au projet.

**réf : 2024-003 Agence Locale de l'Energie (ALE) du Pays de Fougères : Avenant n°3 à la convention d'adhésion**

L'Agence Locale de l'Energie nous a transmis l'avenant n°3 à la convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagé (CEP). Pour rappel, ce service permet à la Commune d'être accompagné sur le suivi des consommations d'énergie ainsi que sur les travaux d'améliorations thermiques.

Cet avenant intègre les articles suivants, issus de trois conventions caduques à ce jour :

**Article 11 – Décret tertiaire**

**Article 12 – Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)**

**Article 13 – ACTEE + et ACTEE 2 (prolongement)**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

**D'APPROUVER** l'avenant n°3 à la convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagé,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les avenants à la convention.

## II- ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES

### réf : 2024-004 Personnel titulaire : poste de Direction au Centre de Loisirs - Modification du temps de travail

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Monsieur le Maire propose que le poste de Direction au Centre de Loisirs, actuellement à temps non-complet (33h / semaine) passe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

**D'ADOPTER** cette proposition ;

**DE MODIFIER** le tableau des effectifs ;

**DE MODIFIER** le poste " Direction au centre de loisirs " par un temps complet (35h) à compter du 1er janvier 2024 ;

**DE PRÉVOIR** les crédits nécessaires au budget 2024 ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## III- AFFAIRES DIVERSES

- Centre de Loisirs – Vacances de Noël 2024 : ouverture ?
- Ville de Louvigné du Désert – demande de participation financière dans le cadre de l'organisation du tour de Bretagne : ce point sera étudié lors du vote du budget 2024
- Réfection du calvaire situé sur le lieu-dit Les Rallais : retour de l'association SOS CALVAIRES. Rendez-vous le lundi 22 janvier 2024 afin de valider son implantation ainsi que les travaux à réaliser
- Ilot des Jardins : acquisition du terrain Monsieur et Madame MARTEAU - sujet à aborder lors du prochain Conseil Municipal
- Réserve à incendie : établir convention

### Date prochaine Commission de Finances

Vendredi 16 février 2024, à 20h00

### Date prochain Conseil Municipal

Vendredi 16 février 2024, à la suite de la Commission de Finances

Séance clôturée à 22:15

Fait et délibéré le 19 janvier 2024

Secrétaire de Séance,  
Marie-Thérèse JOURDAN



Maire,  
Joseph BOIVENT

